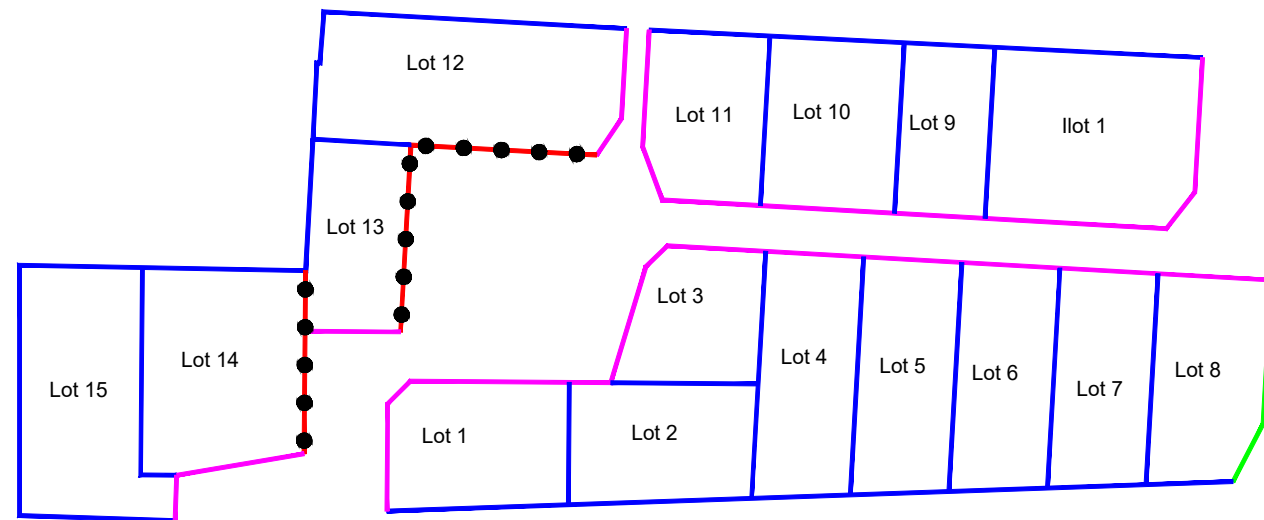


Commune de SALLES SUR MER
 La vallée des sauniers
 SCHEMA DES CLOTURES



- Clôtures à réaliser conformément aux dispositions prévues pour chaque modèle de constructions suivant PLU
- Haie vive d'essences diversifiées doublée ou non d'un grillage couleur gris foncé n'excédant pas une hauteur de 2m
ou
Mur plein d'une hauteur maximum de 2.00m
Pour favoriser la circulation de la petite faune entre les jardins, il est demandé de créer au minimum une ouverture par limite d'au moins 10cm x 10cm dans le bas des clôtures
- Haie vive d'essences diversifiées doublée ou non d'un grillage couleur gris foncé ou galvanisé n'excédant pas une hauteur de 2m
- Haie vive d'essences diversifiées doublée ou non d'un grillage couleur gris foncé ou galvanisé d'une hauteur de 1.80m
ou
Mur plein d'une hauteur de 1.80m

Département de la Charente-Maritime

Commune de SALLES SUR MER
 Rue de la Borderie

Lotissement La Vallée des Sauniers

Plan de bornage et de vente

Lot n° 14

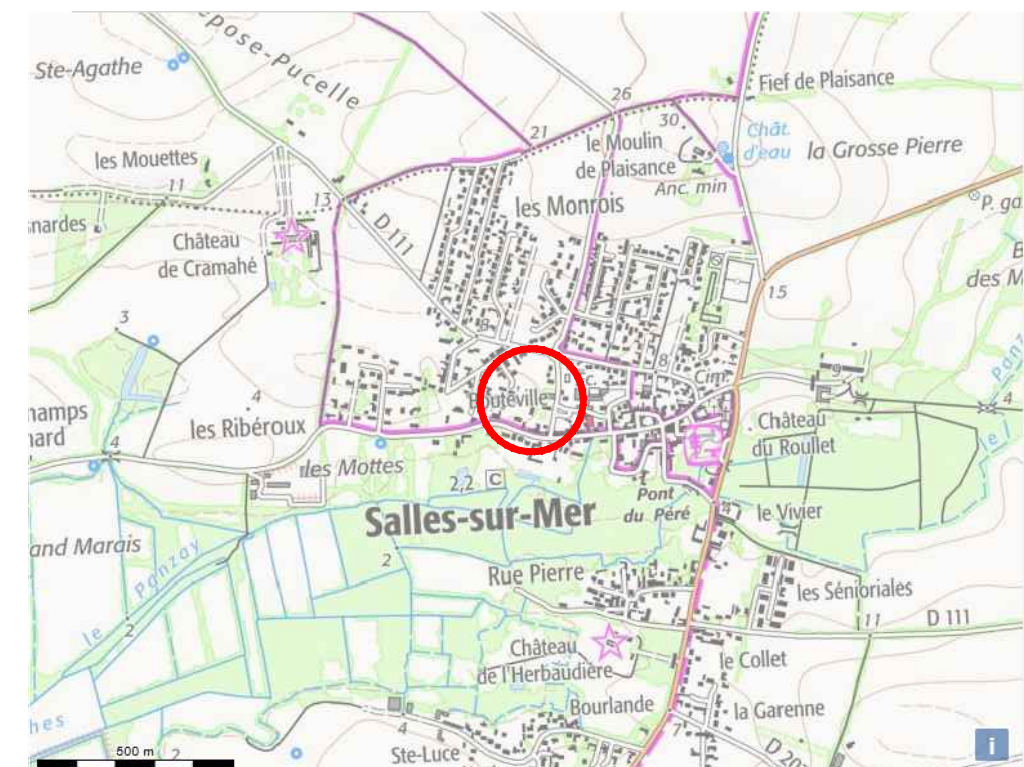
Cadastré : AD n° 206

Surface : 564 m²

Surface plancher autorisée : 340 m²

Permis d'aménager n° PA 17420 22 0004
 délivré le 21 octobre 2022.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

OCEANE AMÉNAGEMENT
 Avenue des Fourneaux
 17690 ANGOULINS SUR MER
 Tél : 05.46.37.03.00

E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Paysagiste concepteur

Eric ENON
 Atelier de l'Empreinte
 6 rue des Anémones
 17000 LA ROCHELLE
 Tél: 05.46.41.91.81

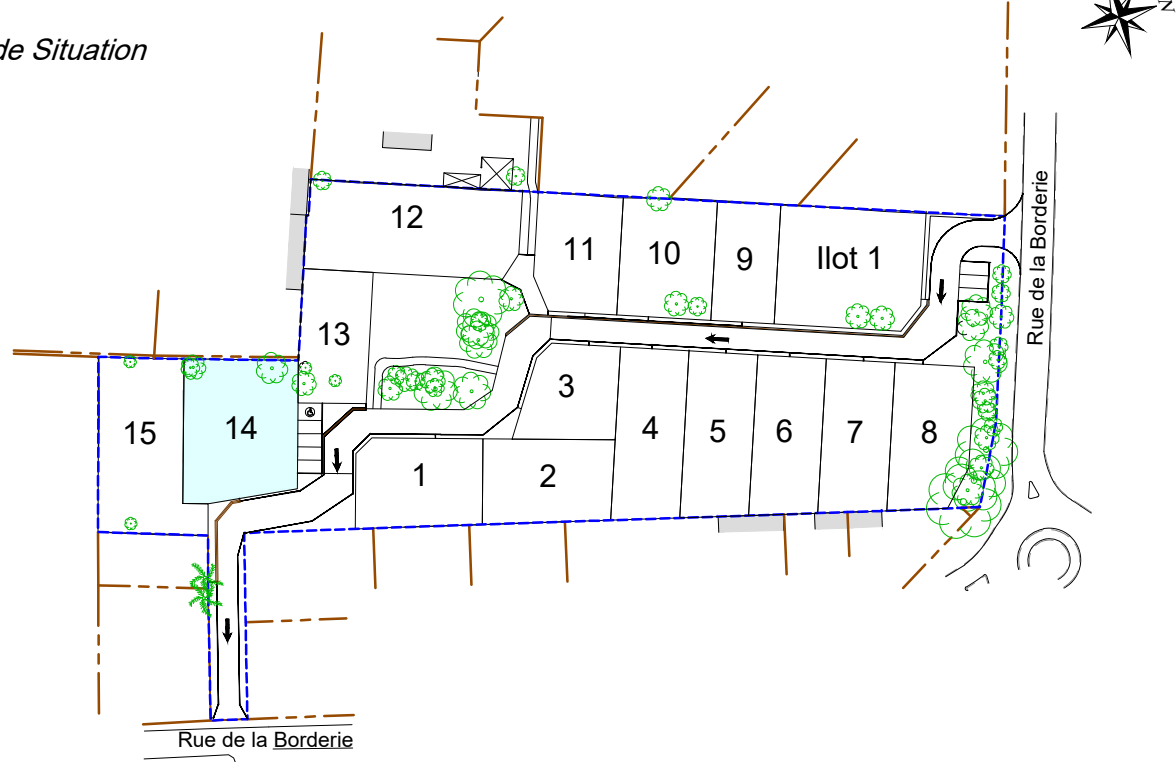
E-mail : ericenon@yahoo.fr

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
 54, Rue de Vaugouin
 17000 LA ROCHELLE
 Tél : 05.46.43.33.48

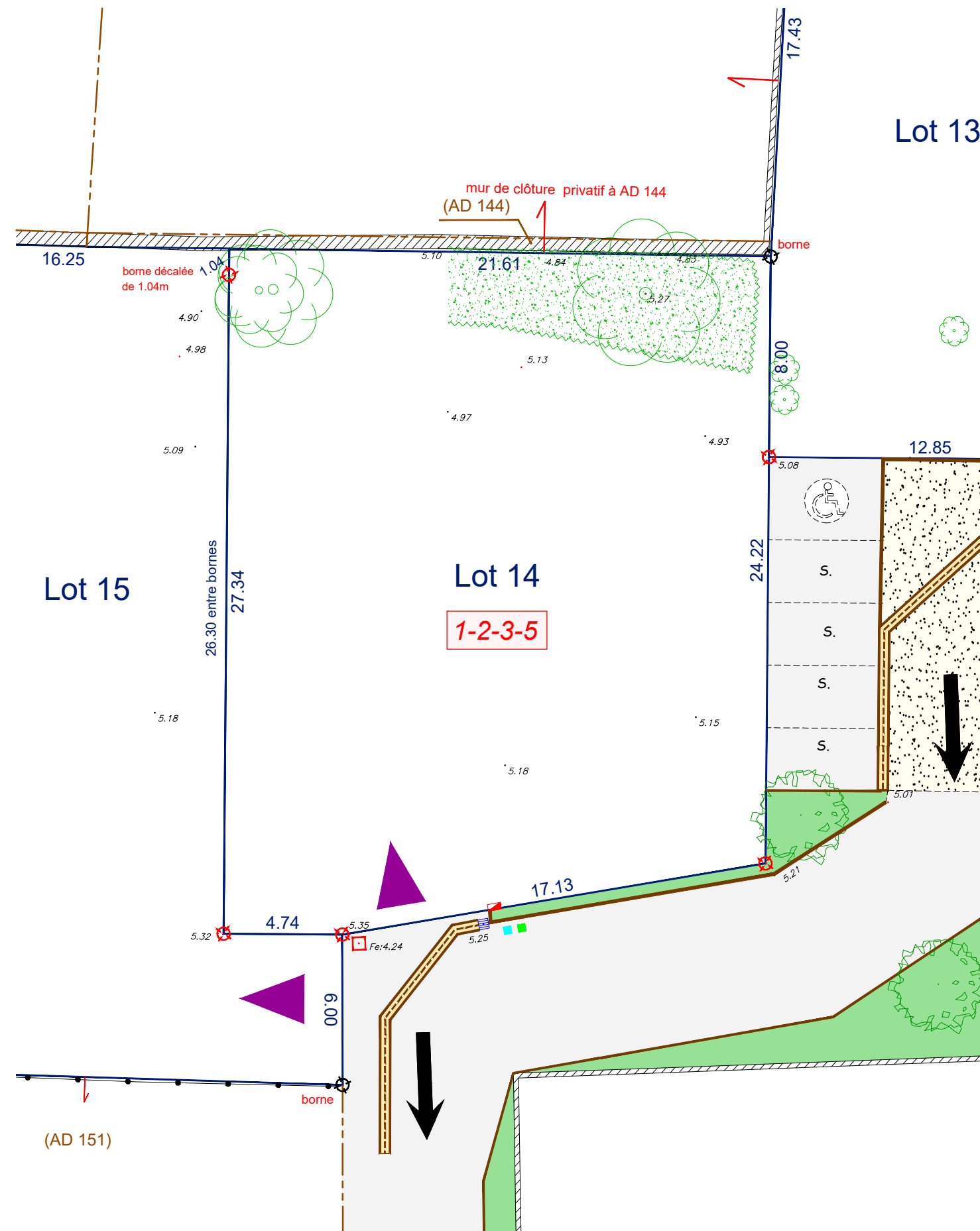
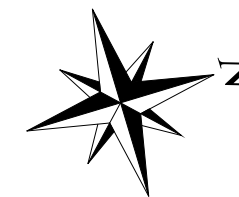
E-mail: geometres@bcge17.com

Plan de Situation



- Enrobés
- Pelouse ou prairie
- Stabilisé calcaire
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot - 2 accès possibles
- Zone de retrait obligatoire de la construction principale
- modèle de maison autorisé
 - 1 - Façade sur rue - Admis (PLUi)
 - 2 - Pignon sur rue - Admis (PLUi)
 - 3 - Maison sur cour - Admis (PLUi)
 - 4 - Maison ouverte - Non admis
 - 5 - Jardin à l'avant - Admis
 - 6 - Jardin à l'avant - Admis sous conditions (PLUi)
 - 7 - Second rang - Admis sous conditions (PLUi)
- Caniveau pavés
- Chaînette pavées
- 24.50 Altitude terrain naturel (après travaux de viabilité)
- 5. Place de stationnement
- Place de stationnement PMR
- borne bois
- Sens de circulation
- Banc
- Lampadaire existant
- Béton désactivé
- Massifs arbustifs
- Massifs de plantes tapissantes
- Arbre tige
- Arbre existant
- Arbre existant positionné sur les espaces privés à conserver sous condition de faisabilité technique ou état sanitaire.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin ou noue
- Borne OGE implantée
- Borne OGE existante
- Périmètre du lotissement
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)

Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.